



Solde de tous compte non fourni apres un depart de mon ancien pos

Par **franck o**, le **24/08/2012** à **14:41**

Bonjour,

j'ai quiter une entreprise au mois d'octobre 2001, l'employeur refuse de me remettre mon solde de tous compte, je lai déjà emmené aux prud'homme pour salaire impayerou il a perdu. Ma question est la suivante, est ce que j'ai le droit de faire un nouveau referé au prud'hommes et de demander des indemnités parmois de retard ? merci pour vos reponses.